

Madame la rectrice,

Vous le savez autant que nous, la volonté du ministère de ne plus accorder de formations sur temps de service se généralise cette année. Nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences de ce choix en nous appuyant sur trois exemples de ce début d'année scolaire.

Les enseignant·e·s du second degré ont reçu par voie hiérarchique, le 4 septembre, un message de l'EAFIC les informant des nouvelles modalités d'inscription aux dispositifs de formation pour « Lycéens et apprentis au cinéma » et « Collégiens au cinéma ». De fait l'offre de formation annuelle passe de deux films en présentiel à un seul. Point d'orgue, le courrier se vante que « l'introduction du distanciel permet aux collègues d'être accompagné·e·s sur les trois films proposés aux élèves et non plus sur deux films seulement ». Il nous semble nécessaire de rappeler que la possibilité de troisième formation en distanciel existait déjà l'an passé, mais surtout que quelques années auparavant, les trois formations avaient bel et bien lieu en présentiel. Argumenter sur un « meilleur accompagnement » semble donc fallacieux, d'autant plus quand on choisit un point de comparaison déjà dégradé. Des collègues nous ont signalé avoir refusé par principe les deux formations distancielles dans ce contexte, est-ce là une amélioration de l'accompagnement ?

Le festival de Saint-Dié est un événement majeur en Histoire-Géographie, tant d'un point de vue disciplinaire que pédagogique, qui a longtemps à ce titre figuré aux PAF de nombreuses académies. Un courriel adressé par l'inspection pédagogique régionale aux enseignant·e·s d'histoire-géographie leur apprend que leur participation sur temps de service reste possible (deux des trois jours sont sur le week-end...) mais sera désormais subordonnée à la possibilité d'un RCD. Là encore, nombre d'enseignant·e·s vont être privé·e·s d'une formation de qualité ayant fait ses preuves.

Enfin, une formation « autour de l'affaire Dreyfus » (22/10), dont la pertinence se mesure à la participation d'un membre de l'inspection générale, est recalée... aux vacances scolaires. Le courriel adressé aux enseignant·e·s insiste sur l'allocation de formation, maigre consolation pour ceux et celles qui ne seront pas empêché·e·s de participer par des contraintes, notamment familiales. Les SES ne sont pas en reste, avec de nombreuses formations proposées le 21/10.

Ce ne sont malheureusement que trois exemples parmi tant d'autres, auxquels on pourrait ajouter les nombreux « webinaires » à des heures incongrues...

Comment expliquer cette volonté gouvernementale de sabrer la formation continue des enseignant·e·s ? Si l'objectif était réellement de préserver les heures devant élèves alors ce même gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour répondre à la crise du recrutement, qui prive déjà certain·e·s élèves d'enseignant·e·s formé·e·s. Le SNES-FSU dénonce le choix d'une politique démagogique qui vise une fois encore à stigmatiser les enseignant·e·s. L'enseignement devient ainsi une des seules professions où la formation continue se fait hors temps de service. Ce frein à l'accès à la formation ne résout en rien le problème du recrutement. Il dégrade plus encore la condition d'enseignant·e et est préjudiciable pour les professionnel·le·s que nous sommes, mais aussi pour nos élèves qui méritent des enseignant·e·s bien formé·e·s tout au long de leur carrière.

Nous vous prions de croire, madame la rectrice, en notre attachement au service public d'éducation,

Le bureau académique du SNES-FSU de l'académie de Besançon